Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260629-2026_0078-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	29

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MAUNY Odile, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria GÉRARD Marie, LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. LERAY Michel, Mme DIVET Chrystèle à Mme FOUREL Céline M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas,
Absent(s) : DAVID Emilie, Mme PENIGUEL Anne-Laure M. CHEVÉ Pierre-Henri,

A été nommé(e) secrétaire : M. DIVET Marcel

2026_78 – Echange de parcelles au lieu-dit " Treguily "

La commune est propriétaire de la parcelle A 196 d'une surface de 793 m², qui constitue une portion (parmi une dizaine d'autres) de l'étang de Tréguily.

Les propriétaires en indivision de la parcelle A 201, d'une surface équivalente (710 m²) ont adressé un courrier à la mairie le 11 mars 2026 afin de solliciter un échange entre les deux parcelles, l'indivision étant par ailleurs propriétaire de la parcelle A 662 qui jouxte la parcelle A 196.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260629-2026_0078-DE





DÉLIBÉRATION

Vu le courrier en date du 11 mars 2026,
Vu l'avis des domaines du 19 mai 2026
Considérant que les parcelles échangées ont une surface équivalente,
Sur rapport de M. Pitré, adjoint à l'urbanisme,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité de :

- Autoriser l'échange de la parcelle A 196 avec la parcelle A 201 pour une valeur nulle, les frais d'acte étant à la charge de l'indivision demandeuse de l'échange.
- Autoriser le maire ou son représentant à signer tous les éléments nécessaires à cet échange.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN